

DIAGNOSTICS NATURALISTES LOCAUX

PORTÉE OPÉRATIONNELLE

Les diagnostics naturalistes locaux permettent de connaître le patrimoine naturel et son évolution sur un territoire, afin de mieux le prendre en compte dans un projet d'aménagement ou dans un document de planification.

Echelle de projet

- Grand territoire / SCoT
- Échelle intercommunale / PLUi
- Projet urbain / PLU
- Quartier / opération d'aménagement

Visée opérationnelle

- Préservation des écosystèmes
- Lutte contre l'érosion de la biodiversité locale

Phase de projet concernée

- Études préalables
- État des lieux / diagnostic

Étape de l'AEU₂ correspondante

- Identification des enjeux
- Actions de suivi et d'accompagnement

DESCRIPTION

Le diagnostic naturaliste est basé sur des inventaires de terrain pour identifier des individus ou des traces que ces derniers peuvent laisser. Cette observation doit tenir compte de la saisonnalité (période de floraison, ou pour la faune, d'hibernation, de migration). Il s'appuie également sur les données existantes des inventaires nationaux (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000, etc.) et des précédents inventaires locaux. Les informations issues de ces observations sont cartographiées.

Le diagnostic naturaliste permet de définir les enjeux de conservation de la biodiversité, en amont de la réalisation d'un PLU par exemple, pour identifier les réservoirs de biodiversité qui structurent la trame verte et bleue. Dans le cas d'une opération d'aménagement, un diagnostic spécifique pour certaines espèces (amphibiens, oiseaux) peut être réalisé afin de savoir si l'implantation du bâti ne perturbe pas les espèces présentes. Il est alors intégré à l'étude d'impact.

PRÉCISIONS

- Les inventaires nationaux

- Les inventaires naturalistes nationaux sont des données cadres à prendre obligatoirement en compte dans toute procédure d'urbanisme locale. En particulier :
- les inventaires ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique), réalisés au niveau régional (DREAL) et validés par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) puis le MNHN ;
 - l'inventaire des ZICO (zones importantes pour la conservation des oiseaux) issu de la directive européenne « Oiseaux », réalisé par la LPO et le MNHM ;
 - les sites d'intérêts communautaires (SIC) issus de la directive européenne « Habitats Faune flore ».

- Le réseau Natura 2000

- Le réseau Natura 2000 est constitué de deux types de zones :
- zones de protection spéciale (ZPS) correspondant aux ZICO ;
 - zones spéciales de conservation (ZSC) correspondant aux SIC dans lesquelles figurent quelques ZNIEFF.

- Autres outils de protection et inventaires

- Les autres outils à prendre en compte dans les projets sont :
- les réserves naturelles, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les sites classés et inscrits, les parcs naturels, les opérations grands sites, les espaces naturels sensibles des départements, les terrains du conservatoire du littoral et des rivages lacustres, les sites Ramsar (zones humides), les réserves de biosphère, les listes des espèces protégées.

Cibles utilisateurs

- Bureaux d'études en aménagement et urbanisme
- Collectivités

Accessibilité

Les diagnostics naturalistes peuvent être réalisés par un bureau d'étude spécialisé ou une association naturaliste locale.